

La Société des
Gens de Baignade
pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

"De l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace." (Georges Danton, Discours à la Convention de Paris, 1792)

142

La gestion de l'eau au Québec

SURF74

AUD6212-07-00

DOCUMENTATION

**Groupement d'intérêt public sous la Présidence d'Honneur de
M. Jacques AMYOT, nageur professionnel**

Présidence: Léonce NAUD **Administration:** Gérald BOUCHER, Louis-H. CAMPAGNA, Martyne CASEY, Kim CORNELISSEN, Marcel LANDRY, Alexis LAVOIE-BOUCHARD, Richard TURCOTTE. **Ressources internationales :** Joan ALEMANY (Barcelone), Yann ALIX (Le Havre), Éric JEAN-BAPTISTE (Paris), Jean-Claude LASSERRE (Lyon), Aude MATHÉ (Paris), Marta Moretti (Venise), Claude PRELORENZO (Paris), Karen RESHKIN (Chicago), Laurene VON KLAN (Chicago).
Adresse: 872, avenue Turnbull, suite 2, Québec (Québec) Canada G1R 2X3. Téléphone/télécopieur : 1. 418. 640. 0406.
Courriel: baignade@globetrotter.qc.ca Internet: <http://www.geocities.com/HotSprings/Sauna/2778/>

Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Conseil
d'administration
Provisoire

Président
Léonce Naud

Directeur
Louis H.-Campagna

Conseil
Simon Amyot
Éric Dewailly
Marie Gagnon
Marcel Landry

Québec, le 10 août 1998.

Monsieur Claude Boucher, député de Johnson
Président du *Comité de consultation sur la sécurité nautique et la
qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec*
A/S Ministère des Affaires municipales
Direction du loisir et du sport
100, rue Laviolette, 3e étage, Québec G9A 5S9

Groupement
d'intérêt public

Monsieur le président,

Il me fait plaisir, au nom de la *Société des Gens de Baignade*, de
vous faire tenir copie du Mémoire que nous entendons présenter lors
des audiences publiques (à Québec) du Comité de consultation.

Objectifs

Accès et usages
publics des
rivages et plans
d'eau

Plages en ville

Santé publique
et qualité de vie

Développement
économique

Progrès social

Le Document de consultation fait état de la volonté de M. Rémy
Trudel, ministre, de "*répondre aux attentes des citoyens et, plus
particulièrement, de ceux pratiquant la baignade.*" De plus, le mandat
du Comité de consultation entend prendre en considération des
éléments tels "*l'inaccessibilité aux rives*". Il s'agit là de domaines
centraux d'intérêt pour les membres de notre Société, laquelle s'est
justement donné pour objectif de favoriser l'accès et l'usage public des
plans d'eau au Québec.

Pour illustrer l'ampleur de la tâche à accomplir par tous les
intéressés, je me permets de citer un extrait d'un courrier acheminé à
l'Union québécoise pour la protection de la nature (UQCN), ceci en date
du 20 février 1997.

*"Il me fait grand plaisir de répondre favorablement à votre
demande d'appui pour le projet d'Atlas Internet des accès publics au
Saint-Laurent. Je salue et souligne ici l'aspect novateur de votre projet:
à ma connaissance, même les Américains - chez lesquels la question
des accès et usages publics des plans d'eau fait l'objet de programmes
gouvernementaux depuis au moins 40 ans -, n'ont pas eu l'idée d'utiliser
le réseau Internet pour rendre l'information accessible à la population.*

(...) Toute cette question des relations qu'une population donnée entretient avec les plans d'eau auxquels elle a "accès", que ce soit la mer, les rivières, les lacs, les fleuves, voire de simples étangs ou marécages, est cependant bien plus compliquée qu'elle peut en avoir l'air et va chercher très profond dans le substrat de l'inconscient collectif. Je vous suggère - pour ne prendre qu'un exemple -, de lire le livre excellent d'Alain Corbin : "Le territoire du vide, L'Occident et le désir de rivage".

Au Québec, il a déjà été remarqué par des géographes que le peu d'accès aux divers plans d'eau avait comme résultat un exode estival de vacanciers qui vont chercher dans les États et Provinces des alentours des usages grand public de l'élément liquide, le tout se soldant par des pertes de revenus touristiques s'élevant à des millions de dollars annuellement.

Aux États-Unis, la plupart des États ont instauré des programmes officiels qui ont pour but d'ouvrir puis d'assurer l'entretien d'accès publics aux lacs, fleuves et autres plans d'eau (par exemple, les réservoirs administrés par le Corps des Ingénieurs de l'Armée américaine). La province d'Ontario a suivi de près l'exemple américain en ce qui a trait à la démocratisation des accès. Au Québec, ce domaine de l'aménagement du territoire est à l'heure actuelle presque entièrement porté par des groupes bénévoles de citoyens et autres personnes intéressées au bien public.

Votre projet arrive d'autant plus au bon moment que l'amélioration de la qualité de l'eau du Saint-Laurent, même et y compris pour des fins de baignade, commence à être mieux connue de l'ensemble de la population. Ce seul facteur est susceptible de faire augmenter rapidement les rangs des utilisateurs potentiels du fleuve, au moins durant la période estivale.

On risque alors de découvrir que les gouvernements ont consacré des millions de dollars de l'argent du contribuable afin d'ériger dans le fleuve des digues et autres ouvrages lourds dans le but de créer des bassins tranquilles où peuvent stationner un petit nombre de bateaux de plaisance dont la propriété n'est accessible qu'à une minorité de personnes aisées (les marinas), tandis que nul endroit sécuritaire et accueillant (ou presque) n'a jamais été aménagé par l'État dans le but exprès d'accueillir une mère et quelques jeunes enfants, par les grandes chaleurs de l'été... ".

Le Comité de consultation peut être assuré qu'il pourra compter sur l'appui et l'expertise dont dispose la Société des Gens de Baignade sur la question de l'accès et de l'usage public des plans d'eau. Nous vous souhaitons le meilleur des succès dans votre courageuse entreprise.

Léonce Naud

Léonce Naud, Président
Société des Gens de Baignade
Pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

La Société des Gens de Baignade
pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Information

☎ 694-1177: Louis-H. Campagna
Télécopieur: 640-0406.

☎ 640-0406: Léonce Naud
✉ sgdb@globetrotter.qc.ca

872 avenue Turnbull, pièce 2, Québec, Canada G1R 2X3

Mémoire présenté par la
Société des Gens de Baignade

au

Comité de consultation sur la sécurité nautique et la qualité de
vie sur les lacs et cours d'eau du Québec

Québec, le 10 août 1998

La Société des Gens de Baignade

pour l'accès et l'usage public des plans d'eau

Information

☎ 694-1177: Louis-H. Campagna
Télécopieur: 640-0406.

☎ 640-0406: Léonce Naud
☐ sgdb@globetrotter.qc.ca

872 avenue Turnbull, pièce 2, Québec, Canada G1R 2X3.

Accès et usages publics des plans d'eau:

principes de base

Trouver les moyens pour franchir, aborder, utiliser les bords de mer, de fleuve, de rivière, de bassins ou de tout autre plan d'eau est un défi qui, depuis des millénaires, stimule l'imagination humaine et suscite le progrès. Quais, estacades, berges ou plages aménagées, plans inclinés, escaliers, pontons, jetées/promenades, brise-lames, pierrées, bassins, phares...les réalisations humaines sont innombrables qui ont visé à établir une relation toujours plus sûre, plus productive ou plus agréable avec l'élément liquide.

Partout dans le monde, l'urbanisation s'accélère et cette concentration de l'humanité dans les grands centres urbains représente un véritable enjeu de société. Alors émerge le problème de l'accès et de l'usage des fleuves, rivières et plans d'eau par des masses grandissantes de population. Or, ce n'est que tout récemment - et en quelques pays seulement - que les milieux aquatiques voient s'estomper leur caractère traditionnel de véritables malédictions liquides [égouts, dépotoirs, voies d'invasion, crues imprévisibles, pestilences...] pour devenir des atouts nouveaux et précieux de développement social et économique. Des philosophies et des pratiques parfois millénaires d'ingénierie publique se trouvent ainsi aujourd'hui remises en question.

Quais et jetées ne sont pas neutres

Favoriser - si nécessaire avec des fonds publics - l'accès et l'usage des fleuves, rivières, plans d'eau, bassins publics par l'ensemble de la population d'un pays constitue l'un des fondements les plus sûrs de progrès économique et social. En plus des ports militaires, commerciaux ou des marinas, ouvrages côtiers à accès contrôlé et réservé à des groupes spécialisés, un État juste et prévoyant verra à mettre en place des structures riveraines d'accueil destinées à des usages **accessibles au grand public** et d'intérêt pour ce dernier.

Or, une jetée, un quai, un brise-lames sont des équipements lourds et structurants qui, à toutes fins pratiques, sont éternels au regard de la durée d'une vie humaine. Il importe donc que ces aménagements soient pensés en fonction des usages de demain plutôt que de ceux d'hier, qu'ils répondent au mieux aux besoins et aspirations de **l'ensemble de la population** et qu'ils répartissent de la façon la plus efficace possible une ressource rare - l'accès facile et la jouissance des plans d'eau publics - entre toutes les catégories concurrentes d'usagers présents et à venir.

L'accès public à l'eau signifie entre autres la présence de gradins, de surfaces et de plans inclinés, de pentes, d'escaliers, voire de plages qui permettent aux gens d'atteindre l'eau, d'y toucher, d'y entrer et d'en ressortir, d'y utiliser des équipements légers, en un mot de l'utiliser. La plupart de ces usages publics nécessitent l'utilisation de terrains riverains assez vastes adjacents aux plans d'eau, notamment pour fins de stationnement. (C'est pourquoi - en milieu urbain - la construction d'édifices "les pieds dans l'eau" est généralement considérée comme étant contraire à l'intérêt de l'ensemble de la population).

Dans le cas des villes, il convient de récuser avec force cette conception réductrice selon laquelle un "accès public" à l'eau est défini comme un trottoir ou un quai sur lequel les gens ne peuvent que déambuler, parfois littéralement coincés entre un édifice en hauteur et une surface liquide en contrebas, cette dernière inaccessible pour quelque usage que ce soit. De tels "*déambulateurs tristes*" seraient d'ailleurs inadéquats même dans le cas de populations animales utilisatrices d'un plan d'eau, car la surface liquide elle-même demeure interdite.

Plusieurs ont déjà remarqué qu'à l'urbanisation graduelle des rives correspond en pratique la disparition de nombreuses voies d'accès aux plans d'eau - la plupart informelles - dont bénéficiaient depuis toujours les populations humaines et animales. Les accès aux rivières, ruisseaux, bassins et autres étangs continuent - encore de nos jours -, à être soit carrément détruits, soit fermés comme jamais auparavant à l'accès et à l'usage général.

Polyvalence des équipements = rentabilité sociale et économique

Comme c'est le cas pour d'autres équipements de même nature, la rentabilité économique et sociale d'infrastructures riveraines est *fonction de leur polyvalence* et de leur aptitude à satisfaire l'éventail le plus diversifié possible des goûts et des besoins du plus grand nombre d'utilisateurs, qui pourront aussi être les clients des prestations offertes sur les lieux.

Il tombe sous le sens qu'une installation planifiée pour ne répondre aux besoins que d'une seule catégorie fort étroite d'utilisateurs - *à la façon des marinas, par exemple* -, ne répond pas aux critères économiques, lesquels prescrivent de répartir de la façon la plus efficace possible des ressources rares entre différents groupes concurrents d'utilisateurs pour atteindre à un maximum de rentabilité.

Au 21^e siècle, rades et bassins trouveront donc leur justification sociale et économique en étant aménagés de sorte à pouvoir offrir une polyvalence de services à l'ensemble de la population. Jeux aquatiques, baignade, pêche récréative ou pêche blanche en hiver, pontons, chaloupes, canots, kayaks, plongée sous-marine, location de voiliers, bateaux de plaisance ou de croisières/excursions, tous solliciteront l'usage de ces plans d'eau protégés.

Rappelons enfin que l'utilisation du fleuve et autres plans d'eau pour des usages variés, la récréation, le loisir ou la détente, repose elle-même géographiquement sur de rares points d'ancrage dispersés ici et là le long des rives, essentiellement des quais, estacades, bassins, marinas et autres ouvrages *publics*. Il convient donc que la puissance publique répartisse équitablement l'accès et l'usage de ces structures riveraines - *érigées aux frais de tous les citoyens* -, entre plusieurs catégories concurrentes d'utilisateurs, ce qui est fort loin d'être le cas à l'heure actuelle.

Politique québécoise de l'eau : deux principes primordiaux

M. Paul Bégin, Ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec, à tenu à mettre en lumière *deux principes primordiaux* sur lesquels est censé s'appuyer le Gouvernement du Québec dans l'élaboration de la Politique québécoise de l'eau. Le premier repose sur la pérennité de la ressource, c'est-à-dire la protection quantitative et qualitative de la ressource eau. Le deuxième de ces principes, c'est la *conciliation des usages*:

“La conciliation des usages: afin d'assurer un usage équitable de l'eau et des milieux aquatiques, il convient d'adopter un mode de gestion offrant à tous les usagers des conditions permettant d'assurer, en fonction de l'intérêt public, un juste équilibre dans l'utilisation de cette ressource primordiale.”

(Communiqué, Ministre de l'Environnement et de la Faune du Québec, 4 septembre 1997).

Tout comme le ministre de l'Environnement du Québec, les membres de la *Société des Gens de Baignade* s'efforcent - avec des moyens financiers encore quasi inexistantes mais avec une expertise excellente, y compris au niveau international -, de favoriser ce juste équilibre et cet usage équitable des plans d'eau québécois par l'ensemble de la population du Québec. L'immense majorité de la population du Québec - est-il besoin de le rappeler - n'a *aucun* accès aux marinas ou aux ports protégés pour embarcations de plaisance, même quand ces derniers ont été érigés avec les fonds publics.

Dans la région de Québec: un retard incroyable

Ce n'est pas sans raison que M. Gilbert Lavoie, rédacteur en chef au quotidien LE SOLEIL de Québec, a pu écrire dans un éditorial au titre percutant: "Nos berges cadénassées" :

"Le géographe Léonce Naud avait peut-être l'air excentrique, lundi, en plongeant dans les eaux du bassin Louise... Mais son geste devrait nous réveiller à une réalité qu'on oublie souvent à Québec: le public n'a pas d'accès aux plans d'eau de la région. C'est une véritable honte qui ne peut s'expliquer que par l'insouciance et l'ignorance des gouvernements et de nos administrations municipales des années passées.

Le fait que Léonce Naud s'intéresse à cette question depuis longtemps n'est pas étranger au fait qu'il ait vécu à Ottawa pendant quelques années. Il a pu y constater à quel point les planificateurs de la capitale nationale ont préservé des espaces pour le monde ordinaire autour de leurs points d'eau. Même Toronto pourrait nous faire la morale: grâce aux pressions de la population et de quelques élus, on a sauvegardé les berges des îles de la ville-reine pour le grand public. L'accès est gratuit.

On ne peut en dire autant de Québec. À l'exception de la plage Jacques-Cartier et des battures de Beauport, toutes nos rives ont été sacrifiées au développement immobilier, aux routes et aux marinas privées. Nos gouvernements n'ont même pas eu la sagesse de préserver certaines portions des rives de nos lacs pour utilisation publique. Les lacunes de la région ne se limitent pas aux plages publiques. Les propriétaires de petites embarcations n'ont pas plus d'accès aux plans d'eau que les baigneurs.

Bref, Québec est peut-être la plus belle ville au Canada, mais elle accuse un retard incroyable dans l'aménagement de ses rives et de son port. Si la nouvelle Commission de la capitale nationale, que le gouvernement Parizeau s'apprête à mettre sur pied, veut véritablement se mettre au service du monde ordinaire, elle devrait peut-être consacrer moins de temps à l'architecture, et nous redonner un peu de nos espaces verts et de nos plans d'eau." (Éditorial, Le Soleil, 20 juillet 1995).

Le Devoir (Montréal),

20 octobre 1998.

Accès et usages publics du fleuve Saint-Laurent

Québec, une ville balnéaire

LOUIS CAMPAGNA

Rédacteur technique

MARLENE CASEY

Sociologue

KIM CORNELISSEN

Bachelière en Urbanisme

LÉONCE NAUD

Géographe

Société des Gens de Baignade

D

urant les deux cents premières années de son existence (1608 - 1808), Québec a été une ville balnéaire *de facto*, les rivages urbains du quartier historique ayant été conservés pour l'usage général par l'Ordonnance de la Marine promulguée à Paris en août 1681, sous Louis XIV, par Jean-Baptiste Colbert. La Conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre signifia le début de l'élimination graduelle des usages libres et gratuits des rivages urbains de Québec. Tous les accès publics

aux grèves furent supprimés les uns après les autres par les milieux d'affaires maritimes et portuaires, en dépit des protestations et suppliques des habitants de la ville.

Par conséquent, depuis maintenant plusieurs générations, il n'existe plus au centre-ville de Québec *aucun* accès public ni usage physique de l'eau du fleuve Saint-Laurent. Pourtant, des centaines de milliers de personnes habitent ou fréquentent les quartiers centraux de la Capitale, sans compter les millions de touristes qui explorent la ville annuellement. Cette situation est étonnante.

Comment est-il possible que, depuis le début du dix-neuvième siècle, soit depuis près de deux cents ans, des quartiers résidentiels pourtant situés à cinquante (50) mètres du fleuve aient vu grandir des dizaines de milliers d'enfants ou d'adolescents dont aucun, durant toute sa jeunesse et ensuite durant toute sa vie, n'a pu toucher légalement aux plans d'eau — fleuve ou bassins —, qui s'étendaient juste en contrebas de la maison de ses parents, cela même au milieu des grandes chaleurs de l'été ?

Depuis deux siècles, on a également prohibé tout contact physique avec le fleuve aux millions de visiteurs et de touristes qui ont séjourné à Québec. Durant la même période, de l'autre côté de l'Atlantique, de nombreuses villes littorales ont su préserver et développer leurs plages urbaines — même quand elles n'offrent qu'un tapis de cailloux comme à Dieppe —, de sorte qu'elles sont devenues des stations balnéaires et touristiques fort courues. Au contraire, dans le cas de Québec, comptabilisées sur les deux derniers siècles, les retombées sociales et économiques à jamais perdues à la suite de la destruction des grèves et plages urbaines sont à proprement parler incalculables.

Le bassin Louise

Prenons, par exemple, le cas du bassin Louise. Voisin du quartier historique, ce plan d'eau magnifique n'en est pas moins formellement interdit au public. Il s'agit à la fois d'une anse fluviale et d'un lac urbain de bonnes dimensions, entièrement artificiel, aménagé par le gouvernement fédéral vers la fin du siècle dernier. À l'abri des marées, ce vaste plan d'eau donne accès à un panorama inégalé sur le Vieux-Québec; «sans doute la plus belle perspective urbaine en Amérique du nord», selon l'Américain Christopher Forbes, vice-président de *Forbes Magazine*.

L'endroit est public et constitue à la fois un patrimoine et un atout collectif et national, propriété pleine et entière

de tous les citoyens, tout comme le grand parc des Plaines d'Abraham. La Société du Port de Québec en assume la gestion, même si les activités portuaires ont pratiquement déserté les lieux depuis une génération. Depuis l'Été Mer et Monde (Québec 84), le bassin est utilisé comme aire d'entreposage liquide pour des bateaux de plaisance par la marina du Port de Québec. Il est entièrement entouré de quais forts hauts ou d'encrochements, ouvrages qui interdisent physiquement à quiconque de profiter de l'eau, laquelle est pourtant d'excellente qualité, y compris pour la baignade.

L'usage et la jouissance du bassin Louise sont ainsi réservés exclusivement à quelques centaines d'embarcations ainsi qu'à leurs propriétaires. De plus, de vastes stationnements riverains monopolisent la plus grande partie de ses rives. Rappelons ici que la grande région de Québec compte plus de un demi-million d'habitants, sans compter les millions de touristes qui fréquentent l'endroit annuellement.

L'eau interdite

À Québec, l'aménagement urbain comporte des particularités. C'est ainsi que durant l'été, si vous êtes une automobile, vous pouvez vous étaler toute la journée au soleil sur la grève d'un vaste plan d'eau situé en plein centre ville, et vous y faire dorer la carrosserie sans être dérangé. Si vous êtes un yacht ou un bateau de plaisance, vous bravez facilement la canicule, car vous jouissez des plaisirs du bain dans ce véritable lac en ville, sous les regards envieux de passants à demi rôtis par un soleil de plomb.

Vous n'avez des problèmes que si vous êtes un être humain. Il vous est alors formellement interdit de toucher à l'eau, où que ce soit, et cela par toutes les autorités compétentes. Inutile de chercher à qui la faute d'une telle situation: c'est la vôtre! Vous n'aviez qu'à naître

dans une usine de yachts ou dans un garage. Bref, à Québec, l'accès physique à tous les plans d'eau du centre ville est entièrement cadenassé. C'est pourquoi un retour à la symbiose qui a déjà existé entre la population de Québec et le fleuve Saint-Laurent — notamment par un réaménagement graduel et réfléchi de l'actuel bassin Louise au profit du grand public —, améliorera durablement la qualité de vie de toute l'agglomération et, en premier lieu, celle des dizaines de milliers de résidents des quartiers centraux.

En prime, on créera une attraction touristique de première grandeur et une réalisation urbaine absolument d'avant-garde au niveau international. Enfin, le tableau d'ensemble témoignera éloquemment des progrès accomplis dans la dépollution du fleuve Saint-Laurent et du bien-fondé des investissements publics déjà consentis ainsi qu'à venir.

À l'aube du 21^e siècle

Le bassin Louise représente aujourd'hui une occasion pour la ville de Québec et son port de redéfinir les fonctions d'une partie de leur interface. Ce plan d'eau, situé au centre-ville, offre un potentiel inexploité susceptible de valorisations nouvelles. Ces dernières peuvent aujourd'hui être envisagées compte tenu de la régénération graduelle de la qualité de l'eau du fleuve.

C'est pourquoi la Société des Gens de Baignade — en partenariat et avec le concours de tous les intéressés — entend procéder dans les mois qui viennent à un réexamen fondamental de l'organisation de l'espace et de la gestion de la ressource en eau du bassin Louise intérieur, recomposition rendue nécessaire compte tenu des besoins urbains, des comportements, des goûts, des innovations techniques et du contexte socio-économique qui sont ceux des Québécois à l'aube du 21^e siècle.

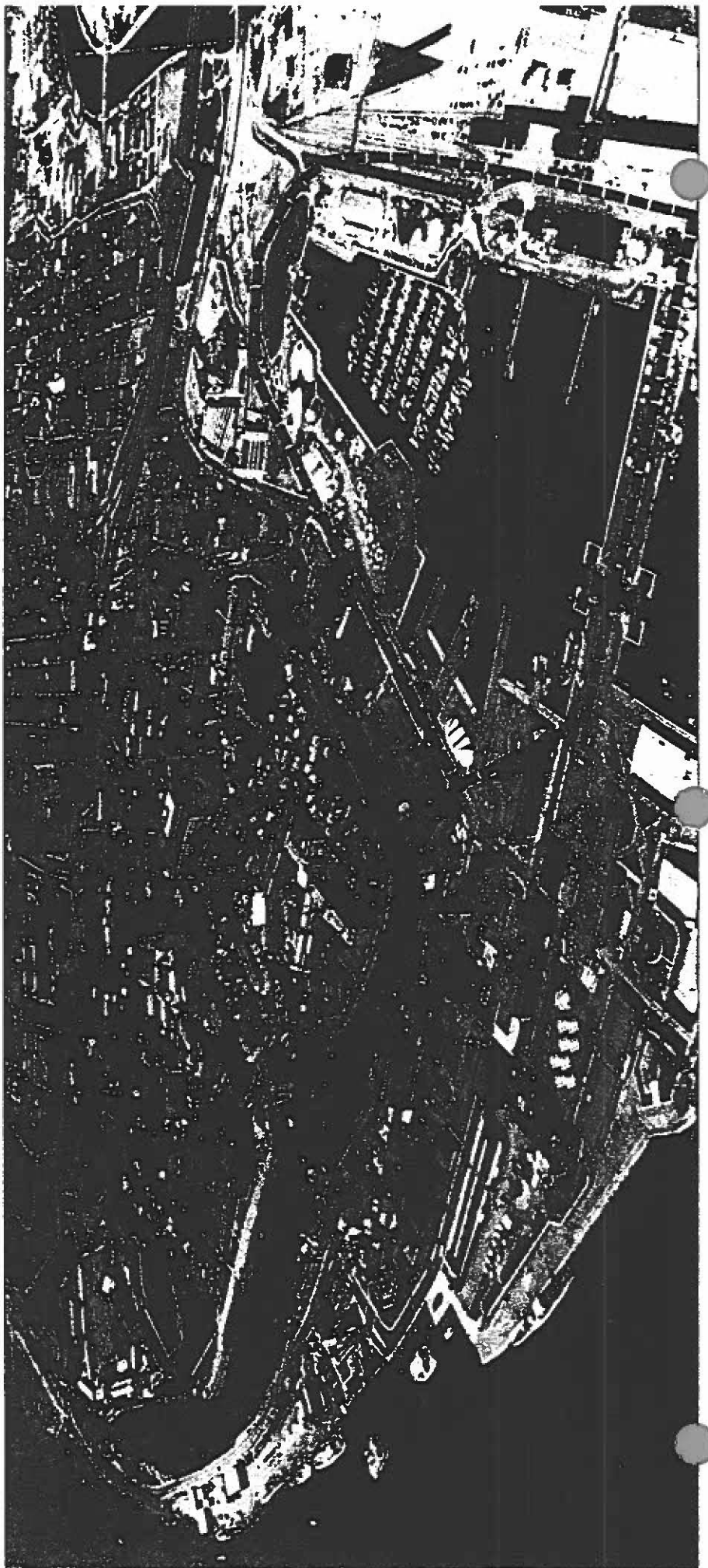
LE DEVOIR

20 octobre 1998.

I D É E S

Le bassin Louise représente aujourd'hui une occasion pour la ville de Québec et son port de redéfinir les fonctions d'une partie de leur interface.

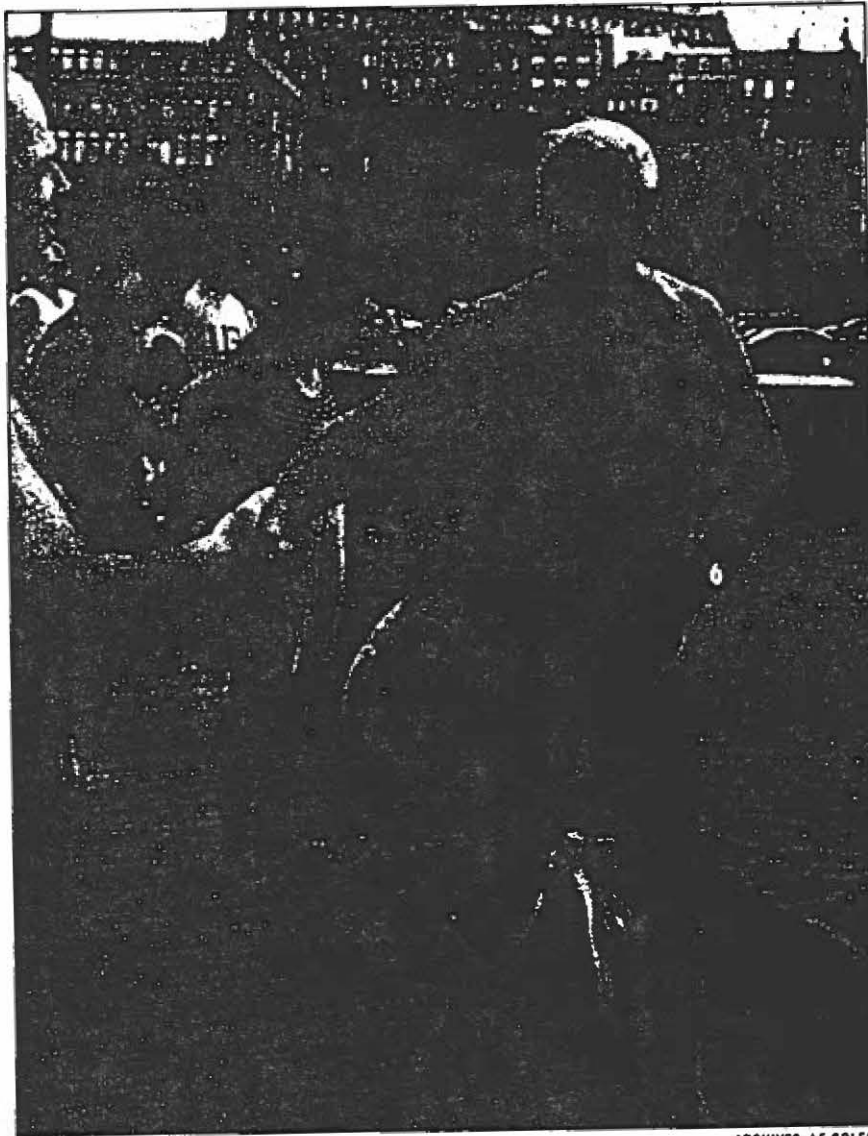
Ce plan d'eau, situé au centre-ville, offre un potentiel inexploité susceptible de valorisations nouvelles.



LE SOLEIL

LE BASSIN LOUISE

Vers une plage urbaine à Québec



ARCHIVES, LE SOLEIL

Le célèbre nageur Jacques Amyot s'est déjà baigné au bassin Louise.

Louis Campagne

Rédacteur technique

Marilyn Casey

Sociologue

Kim Cornellssen

Bachelière en urbanisme

Léonce Naud

Géographe

(Les auteurs sont membres de la Société des gens de baignade)

Depuis une trentaine d'années, la façade maritime de Québec a connu plusieurs périodes de « frénésie urbanistique ». L'ensemble du secteur appartenant en totalité au gouvernement fédéral du Canada, les contribuables ont déboursé bien au-delà de 100 millions de dollars dans le but de redonner vie au secteur urbain riverain. Un tel influx d'argent a eu plusieurs résultats positifs. Cependant, le revers de la médaille s'est traduit par la construction de plusieurs édifices modernes qui forment désormais un mur solide entre le quartier portuaire historique et le fleuve Saint-Laurent.

Au cours des années, une lutte acharnée opposant les milieux de la construction immobilière au public en général a pris place dans les trois villes canadiennes de Toronto, Montréal et Québec. Dans tous les cas, la population locale devint si excédée que les autorités politiques se sentirent obligées de tenir des audiences publiques. Ces dernières ont toutes eu comme résultat le rejet en bout de ligne des plans grandioses mis de l'avant par les planificateurs urbains ou les architectes.

Généralement, le public s'opposait à quelque privatisation que ce soit du rivage de la ville. Dans l'esprit des gens, il semblait naturel que les rives urbaines demeurent communes à tous les citoyens.

On désirait aussi avoir la possibilité de marcher et de flâner près de l'eau,

ainsi que de pouvoir l'utiliser — si possible — pour la baignade, la pêche, la plaisance, la voile ou autres usages analogues. La construction de condominiums étagés sur les quais, près de l'eau, suscita les oppositions les plus véhémentes, et on soutenait que de larges espaces ouverts étaient nécessaires pour la plupart des usages riverains de qualité. Dans le cas de Québec, après des années de débats acrimonieux, le gouvernement du Canada finit par comprendre qu'il ne fallait plus ériger des édifices en hauteur sur les quais, en plein devant le quartier maritime historique de Québec.

TRANSFORMER UN ANCIEN BASSIN EN PLAGE URBAINE ?

À l'heure actuelle, la lutte que se livrèrent durant plusieurs années des promoteurs immobiliers d'une part et des groupes de citoyens d'autre part pour la maîtrise et l'usage — privé ou public, tel était l'enjeu — de la façade fluviale de Québec est entrée dans une phase de latence.

L'intérêt général se tourne maintenant vers le bassin Louise, un vaste plan d'eau construit de main d'homme, situé juste sous les murs de la Vieille Ville. Ce bassin maritime, une réalisation fort impressionnante de génie civil, a été construit vers 1880 et a été utilisé pour des fins de transport maritime et de manutention portuaire jusque vers les années 60.

L'endroit fut progressivement abandonné par les fonctions maritimes proprement dites. En 1982, il fut entièrement remis à neuf et consacré à la navigation de plaisance. Il est actuellement utilisé comme espace liquide de stationnement pour de splendides véhicules flottants; en d'autres termes, il s'agit d'une marina urbaine.

Un tel état de choses suscite une question bien simple: un tel bien public, occupant une position centrale dans la ville, doit-il pour toujours demeurer un espace liquide réservé à l'usage de quelques centaines de

membres d'un club, lesquels possèdent ou bien les moyens de s'offrir un condominium sur ses rives ou bien ceux de payer pour le stationnement de leur bateau de plaisance ?

Ou encore: est-ce les gouvernements vont trouver l'énergie et posséder la vision nécessaire

pour transformer ce grand lac urbain — propriété de tous les Canadiens —, en plage urbaine bien planifiée et bien administrée, ouverte à tous, dans l'intérêt de la majorité de la population ?

Il n'y a pas de doute que le second choix libérerait un important potentiel de développement. L'endroit pourrait constituer une des principales attractions en toutes saisons pour les citoyens de Québec. En été, aux centaines de milliers de résidents permanents s'ajouteraient des millions de visiteurs et de touristes.

Il est reconnu que le potentiel balnéaire de Québec est encore à développer: après tout, Québec n'est pas différente de plusieurs villes françaises jouissant d'un accès au littoral. La plage municipale est souvent la principale attraction touristique de la ville et attire des milliers de visiteurs durant la belle saison.

Riche d'un lac urbain de bonne taille tel le bassin Louise — ce dernier justement situé sous les murs du vieux quartier, Patrimoine mondial de l'UNESCO ?, Québec pourrait réussir tout aussi bien. (Durant les années 50, les quelques plages urbaines accessibles dans la région étaient noires de monde). En Amérique du Nord comme en Europe, bon nombre de villes portuaires, qui jusqu'au XIX^e siècle avaient réussi à maintenir au moins un certain niveau d'accès et d'usage publics de leurs rives, ont alors été incapables de préserver ce service de base, soit des berges urbaines accessibles et propres, ouvertes à tous selon leurs besoins.

Ce fut souvent le cas lorsque, au cours de la Révolution industrielle, les ports en pleine expansion s'emparèrent graduellement de tout l'espace disponible au bord de l'eau. Ils privèrent ainsi fort efficacement des populations entières de quelque accès physique ou usages de plans d'eau, sans égards au degré de proximité entre lesdits plans d'eau et un habitat à haute densité de population.

ACCÈS ET USAGE DE L'EAU

Dans le cas de Québec, les habitants ont joui d'un accès direct et gratuit aux rivages de leur ville pendant une période d'environ 200 ans (1608-1808).

Un écrivain québécois, Philippe-Aubert de Gaspé, a confirmé qu'autour des années 1800 « la population mâle de la cité de Québec, à quelques exceptions près, savait nager... Quand la marée était haute durant la belle saison, les grèves étaient couvertes de baigneurs depuis le quai de la Reine jusqu'aux quais construits récemment sur la rivière Saint-Charles. Quant à nous, enfants, nous passions une partie de la journée dans l'eau, comme de petits canards. »

Aujourd'hui, deux siècles plus tard, plus personne ne peut même toucher à l'eau du fleuve à l'intérieur des limites de la ville — légalement —, encore moins se baigner quelque part.

Associer la vie au centre-ville et la baignade en eau libre ne semble pas évident à la plupart des citoyens. Jusqu'à une date récente, les plans d'eau aisément accessibles en milieu urbanisé demeuraient dans un état déplorable et peu d'améliorations pointaient à l'horizon.

Cependant, la situation a maintenant évolué dans plusieurs pays développés. C'est le cas notamment en ce qui a trait à la qualité de l'eau du fleuve Saint-Laurent.

Grâce à un important effort de régénération entrepris par tous les niveaux de gouvernement, lesquels travaillent de concert dans le cadre du Plan d'action Saint-Laurent Vision 2000, le grand fleuve revient progressivement à la vie.

Par conséquent, les gens cherchent à retrouver des usages fort populaires du fleuve, entre autres la natation et la baignade.

Cette amélioration considérable de la qualité de l'eau explique aussi comment il se fait que les eaux portuaires

Les gens cherchent à retrouver des usages populaires du fleuve

soient d'une si bonne qualité dans le bassin Louise: côté santé, on pourrait s'y baigner en tout temps. Bien entendu, si le secteur connaissait un usage public intensif telle une plage urbaine, des mesures seraient prises pour maintenir l'excellente qualité de l'eau.

En fait, le nouveau lac alors aménagé pourrait ne pas avoir besoin d'échange liquide direct avec le fleuve Saint-Laurent.



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Le député Jean Garon semble impressionné par cette maquette du Bassin Louise.

Le Bassin Louise, nouvelle vague

PATRICE GAUDREAULT

Le Soleil

QUÉBEC — De toutes les plages de la Rive-Nord, celle du Bassin Louise se classe bonne première pour la qualité de ses eaux, selon une étude conjointe du Centre de Santé publique de Québec et du ministère de l'Environnement et de la Faune.

Un aménagement de ses rives permettrait, dès cet été, d'accueillir les plaisanciers de la Basse-Ville, selon M. François Lupien du Groupe d'initiative et de recherche appliqué au milieu (GIRAM), qui participait hier à un forum sur l'accès public aux rives du St-Laurent.

Organisé par la Société des gens de baignade, l'événement a permis d'apprendre que le fleuve n'est pas si pas si pollué qu'on le croit. « Du côté du Bassin Louise, c'est très, très intéressant, estime Denis Gauvin, du Centre de Santé publique du Québec. En fait, ce n'est pas la qualité de l'eau qui fait problème, c'est l'aménagement. En ce moment, on ne pourrait donc pas recommander aux gens d'aller se baigner au Bassin. »

Avec un taux moyen de 32 coliformes par 100 ml d'eau, le Bassin Louise se situe largement sous la cote maximale pour la baignade, soit 200 coliformes. « Un seul échantillon sur les dix qui ont été recueillis dépassait la limite, ajoute M. Gauvin. Mais si on fait la moyenne, c'est large-

ment en bas de la norme de 200 coliformes. » Étendue sur 11 jours en juillet 97, cette étude a permis d'évaluer 12 sites potentiels pour la baignade sur la Rive-Nord de Québec. En plus du Bassin Louise, les plages de Saint-Laurent, à l'île d'Orléans et Saint-Laurent, à St-Augustin, ont fait bonne figure.

Une étude de GIRAM rendue publique la semaine dernière rapportait des données semblables pour la Rive-Sud. « Le message, c'est que le fleuve est baignable, ou le sera sous peu, a déclaré François Lupien au SOLEIL. Maintenant, que les municipalités se lancent dans ce virage là et mettent les infrastructures en place pour envoyer les gens dans le fleuve. »

Conférencier invité, le député de Lévis, Jean Garon, a proposé la formation d'une coalition visant à permettre l'accès au fleuve dans la région de Québec. « Décidons tous ensemble que dans la région de Québec, on veut avoir accès à nos plans d'eau, puis vous allez voir que vos élus vont suivre, parce que c'est ça que le monde veut. Plus la voix populaire va être forte, plus les politiciens vont comprendre », a conclu le député.

Fondée en 96 par le géographe Léonce Naud, la Société des gens de baignade désire redonner à la population du Québec l'accès et l'usage de ses plans d'eau. La Société compte 60 membres et vient de recevoir sa première subvention de 500\$ du gouvernement du Québec.

ÉCODÉCISION

LES LACS ET RIVIÈRES : MODE D'EMPLOI GRAND PUBLIC

par **André Gagnon**
géographe



Cet article a paru dans l'édition de
l'été 1995 du magazine
ÉCODÉCISION consacré aux grands
fleuves de monde.

ÉCODÉCISION est distribué dans
118 pays dont 43 de la francophonie
grâce à la collaboration de l'Association
de coopération culturelle et scientifique
(ACCS) et de nombreux centres de
études de Québec.

Pour de plus amples informations
ÉCODÉCISION
878, 4^e Avenue Ouest, Niveau 50
Montréal, Québec H2J 1K6
Canada
Télé (514) 284-6143
Fax (514) 284-6142
Internet: www.ecodecision.com

ÉCODÉCISION
Paris

FLEUVES : MODE D'EMPLOI GRAND PUBLIC

Léonce Naud

Les aménagements et accès en rives doivent maintenant répondre aux besoins de toutes les catégories d'usagers des plans d'eau.

Trouver les moyens pour franchir, aborder, utiliser les bords de mer, de fleuve, de rivière ou de tout autre plan d'eau est un défi qui, depuis des millénaires, stimule l'imagination humaine et suscite le progrès. Quais, estacades, berges ou plages aménagées, plans inclinés, escaliers, pontons et jetées-promenade, brise-lames, pierrées, bassins, phares... les réalisations humaines qui ont visé à établir une relation toujours plus sûre, plus productive ou plus agréable avec l'élément liquide sont innombrables.

Par ailleurs, une jetée, un quai, un bassin, un brise-lames sont des équipements lourds et structurants qui, à toutes fins pratiques, sont éternels au regard de la durée d'une vie humaine. Il importe donc que de telles infrastructures publiques soient conçues en fonction des besoins de demain plutôt que de ceux d'hier, qu'elles répondent au mieux aux besoins et aspirations de l'ensemble de la population et qu'elles répartissent de la façon la plus efficace possible une ressource rare — l'accès et l'usage de l'eau — entre toutes les catégories concurrentes d'usagers présents et à venir. Les aménagements doivent aussi favoriser la diversité, la durabilité et la santé des écosystèmes : milieux physiques, populations animales, communautés humaines et leurs activités économiques.

Une inimitié millénaire

Partout dans le monde, l'urbanisation s'accélère et cette concentration de l'uma-

Géographe, Léonce Naud fait partie des fondateurs de la Société des Gens de Baignade, qui oeuvre pour l'accès et l'usage public et populaire des plans d'eau, notamment en milieu urbain. Il est membre de plusieurs organisations, dont le Conseil scientifique de l'Association internationale Villes et Ports (Le Havre, France).



LÉONCE NAUD

*La pêche en ville : une activité familiale.
(Vigo, Espagne)*

nité dans les grands centres urbains représente un véritable enjeu de société. Le devenir des villes pose naturellement la question de l'accès et de l'usage des fleuves et autres plans d'eau par des masses grandissantes de population. Or, ce n'est que tout récemment — et en quelques pays seulement — que les cours d'eau situés en milieu urbain voient s'estomper leur caractère traditionnel de véritables malédictions liquides pour devenir des atouts précieux de développement. Des philosophies et des pratiques millénaires d'ingénierie publique se trouvent ainsi remises en question.

Depuis toujours, en effet, un bon urbanisme a assumé que la meilleure place pour un cours d'eau non navigable, c'est dans un tuyau. Il y a près de 2000 ans, l'écrivain romain Pline le Jeune s'adressait à l'empereur Trajan : «La cité d'Amastris, ô Maître, est riche d'une place très vaste et très magnifique; mais l'un de ses côtés est bordé de quelque chose qui a le nom de fleuve et n'est, en fait, qu'un épouvantable cloaque, aussi honteux par son aspect repoussant qu'infect par son odeur immonde. Pour ces raisons, il n'est pas moins important de le couvrir par mesure d'hygiène que par souci

esthétique...» Vecteurs de contagion, causes d'inondations catastrophiques, voies propices aux coups de mains ou aux invasions, les cours d'eau — et parfois aussi leurs riverains — ont souvent eu mauvaise réputation...

Quoique de telles situations ne soient nullement de l'histoire ancienne en bien des endroits de la planète, les progrès réalisés par les sciences du vivant au cours des dernières décennies posent un dilemme au niveau de la prise de décision publique en matière d'aménagement. D'une part, il apparaît parfois écologiquement nécessaire, bien que difficilement réalisable en pratique, de remettre graduellement fleuves et cours d'eau dans leur état d'origine. D'autre part, la régénération même très partielle d'écosystèmes fluviaux augmente aussitôt les rangs d'utilisateurs traditionnels ou nouveaux, lesquels ne tardent pas à exercer une pression accrue sur la ressource.

Les principes de base en infrastructures riveraines

Favoriser — si nécessaire avec des fonds publics — l'accès et l'usage des fleuves par l'ensemble de la population d'un pays constitue l'un des fondements les plus sûrs de progrès économique et social. En plus des ports militaires, commerciaux ou des marinas, ouvrages côtiers à accès contrôlé, réservés en pratique aux travaux ou à la jouissance de membres de corporations privées, un État juste et prévoyant verra à mettre en place des structures riveraines d'accueil destinées à des usages accessibles au grand public et d'intérêt pour ce dernier.

Par exemple, au coeur des villes, il convient de récuser avec force cette conception réductrice selon laquelle un « accès » à l'eau se résume à un trottoir ou à un quai sur lequel le public ne peut que déambuler, parfois littéralement coincé entre un parking ou un édifice et une surface liquide en contrebas, cette dernière inaccessible pour quelque usage que ce soit. De tels déambulateurs tristes seraient d'ailleurs inadéquats même pour des populations animales utilisatrices d'un point d'eau, car la surface liquide elle-même demeure interdite. Dans le cas de plans d'eau urbains, l'accès à l'eau, entre

autres, signifie la présence en plusieurs endroits d'escaliers, de gradins, de surfaces et de plans inclinés, de pentes qui permettent aux gens d'atteindre l'eau, d'y toucher, voire d'y entrer et d'en ressortir, bref de l'utiliser. La plupart de ces usages publics nécessitent l'utilisation de terrains riverains assez vastes adjacents aux plans d'eau. C'est

La régénération même très partielle d'écosystèmes fluviaux augmente aussitôt les rangs d'utilisateurs traditionnels ou nouveaux, lesquels ne tardent pas à exercer une pression accrue sur la ressource.

pourquoi l'érection de bâtiments à ces endroits est généralement perçue comme contraire à l'intérêt public.

Dans l'avenir, les progrès accomplis dans la dépollution et la régénération des cours d'eau se traduiront en outre par un retour de la pêche en ville à partir de rives ou de quais ainsi que par un développement de la baignade, spontanée ou organisée. Mentionnons ici les réalisations fort populaires de Montréal et de Barcelone, la première avec la plage urbaine de l'île Notre-Dame, l'autre avec les nouvelles plages « post-olympiques », réussites exceptionnelles qui inspirent actuellement d'autres projets grand public ailleurs dans le monde, notamment à Paris.

Plusieurs ont déjà signalé qu'à l'urbanisation graduelle des littoraux fluviaux correspond en pratique la disparition d'une multitude de voies d'accès aux cours d'eau — la plupart informelles — dont ont depuis toujours bénéficié les populations humaines et animales. En de nombreux pays, les fleuves sont en train de devenir, comme jamais auparavant, fermés à l'accès et à l'usage général. Or, l'utilisation des fleuves pour le commerce, la récréation et le loisir repose géographiquement sur de rares points d'ancrage dispersés ici et là le long des rives, essentiellement des quais, des estacades, des bassins et d'autres ouvrages publics. Il convient donc d'en répartir sagement l'accès et l'usage entre plusieurs catégories concurrentes d'utilisateurs, aussi bien aujourd'hui que pour les générations futures.

Comme c'est le cas pour d'autres équipements de même nature, la rentabilité économique et sociale d'infrastructures riveraines est fonction de leur polyvalence et de leur aptitude à satisfaire l'éventail le plus diversifié possible des goûts et des besoins du plus grand nombre d'usagers, qui pourront aussi être les clients des prestations offertes sur les lieux. Il tombe sous le sens qu'une installation planifiée pour ne répondre aux besoins que d'une seule catégorie d'usagers — à la façon des marinas — ne répond pas aux critères économiques, qui prescrivent de répartir de la façon la plus efficace possible des ressources rares entre différents groupes concurrents d'usagers pour atteindre un maximum de profitabilité.

Comme c'est le cas pour d'autres équipements de même nature, la rentabilité économique et sociale d'infrastructures riveraines est fonction de leur polyvalence et de leur aptitude à satisfaire l'éventail le plus diversifié possible des goûts et des besoins du plus grand nombre d'usagers, qui pourront aussi être les clients des prestations offertes sur les lieux. Il tombe sous le sens qu'une installation planifiée pour ne répondre aux besoins que d'une seule catégorie d'usagers — à la façon des marinas — ne répond pas aux critères économiques, qui prescrivent de répartir de la façon la plus efficace possible des ressources rares entre différents groupes concurrents d'usagers pour atteindre un maximum de profitabilité.

Vers une polyvalence des rives

À l'aube de l'an 2000, rades et bassins fluviaux trouveront leur rentabilité en offrant une polyvalence de services. Jeux aquatiques, baignade, pêche récréative, location de voiliers, forfaits de pêche, bateaux d'excursions et de plaisance, tous solliciteront l'usage de ces plans d'eau protégés. Rives artificielles, digues et jetées-promenade seront conçues expressément pour en favoriser l'accès et l'usage en toutes saisons par le grand public. L'ajout de végétation aux enrochements sera devenue la norme, le génie civil s'inspirant de plus en plus de la nature elle-même. À ce sujet, il faut suggérer une réflexion sur certaines pratiques actuelles.

Le magnifique bassin de la douane, à Québec. (circa 1955)



ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC

En effet, ces dernières années, dans le but d'en réduire le coût d'entretien, nombre de quais « traditionnels » se sont vus corsetés dans de prodigieux amoncellements de roches. L'opération ne laisse ordinairement subsister qu'une plate-forme de béton dépourvue de presque toute fonction, attrait ou utilité. Ces zones rocheuses créées de toutes pièces représentent de véritables *no man's land* où devient impossible tout usage humain ou animal de cette fragile zone d'interface entre la terre ferme et un plan d'eau. De nombreux brise-lames ou pierrées construits à la va-vite ces dernières années présentent des caractéristiques analogues.

Comment les enfants de demain pourront-ils aller jouer sur le bord des fleuves comme les générations précédentes ont pu le faire, si les rives en sont systématiquement enrochées, souvent aux endroits précis où elles s'avèrent les plus accessibles au grand public ? Comment pourra-t-on aller se baigner, pêcher à la ligne au milieu de ces gros blocs, dont la seule et unique fonction consiste à briser la force des vagues ? Comment un passant pourra-t-il s'approcher de l'eau, y toucher sans danger ? Comment pourra-t-on amarrer une chaloupe sans crainte de la voir mise en pièces par le premier coup de vent qui pourrait l'amener à donner contre ces rochers ? Comment les arbres feront-ils pour pousser sur la rive comme ils l'ont toujours fait, ombrageant l'eau de leur feuillage ? Dans l'empire romain, les ingénieurs construisaient déjà leurs brise-lames « avec de gros rochers, immergés, entassés et retenus par leur seul poids ». Par la suite, cependant, on « couronnait cet entassement de blocs de pierre de sorte que l'ensemble prenne peu à peu l'aspect d'une île naturelle » (Pline le Jeune, 1^{er} siècle après J.C.). On pratiquait donc déjà sous Trajan l'aménagement paysager des enrochements et pierrées, ouvrages rébarbatifs à tous usages ou presque, fort peu écologiques ou même esthétiques. À l'époque, on trouvait important de leur donner un caractère plus naturel et plus accueillant pour les activités humaines...

La régénération des rives urbaines

Il importe de souligner ici l'excellent travail accompli dans la zone métropolitaine de Toronto par la Fiducie de régénération du secteur riverain, lequel a abouti à la formulation de neuf principes dont l'application est susceptible d'améliorer la qualité et la durabilité d'un secteur riverain urbain : propre, vert, continu, ouvert, accessible,



LÉONCE NAUD

utilisable, diversifié, abordable et attrayant. Selon les Torontois, il est nécessaire non seulement d'adapter les infrastructures et les pratiques actuelles aux connaissances environnementales, mais encore de veiller à ce que les nouveaux projets favorisent la santé, la diversité et la durabilité de l'écosystème dans tous ses aspects : milieu physique, collectivités humaines et activités économiques. Dans la mesure du possible, il faut intégrer les objectifs sociaux, écologiques et économiques à l'aménagement du secteur riverain.

Désormais, gérer la régénération des rives urbanisées ou semi-urbanisées, c'est reconnaître l'importance de la diversité écologique et créer des espaces aménagés qui pourront évoluer naturellement tout en répondant aux besoins immédiats et à venir des populations humaines. Ces besoins : pouvoir entretenir des relations sûres, faciles, productives et agréables entre les espèces vivantes et les plans d'eau, en l'occurrence les grands fleuves humanisés.

L'expérience torontoise a amplement démontré qu'un effort sérieux de planification axé sur la régénération de l'écosystème offre de nouveaux points de vue ainsi que des moyens d'action inédits quant à la gestion durable des rives. Par ailleurs, il semble que ce soit surtout en Europe, et particulièrement en France, où l'urbanisme et l'architecture de littoral retrouvent actuellement un souffle nouveau. Quais, jetées, brise-lames font l'objet d'un regard neuf; il n'y a pas de jetée qui ne soit promise à devenir une jetée-promenade, pas de digue dont on ne vante la beauté et l'accès-

Le cours d'eau, une richesse urbaine. (Alsace, France)

sibilité jusqu'à sa pointe extrême. Nul doute qu'on y installera bientôt des monuments aux dieux de la Ville comme dans les temps antiques. On se rend compte maintenant que plusieurs aménagements côtiers réalisés durant les dernières décennies s'avèrent de véritables désastres, en particulier ces ports de plaisance baptisés ports-parkings ou ports-béton, dont plus personne ne revendique la paternité architecturale.

L'importance économique et sociale du patrimoine des côtes et rivages fluviaux suscite un intérêt nouveau. Selon Bernard Cadoret, directeur du magazine *Chasse-Marée* : « Il faut, lorsqu'un visiteur vient sur nos côtes (de Bretagne), qu'il ne passe pas de site bétonné en marina anonyme, mais qu'il se sente au contraire d'emblée dans un pays riche d'histoire et de mémoire, où la côte et les ports sont enracinés dans une identité bien affirmée. » On entend ainsi favoriser la régénération du tissu économique fondée sur des activités de loisir et de tourisme culturel de qualité.

Si ces deux courants — l'un plutôt nord-américain, l'autre plutôt européen — s'irriguent un jour mutuellement, nul doute que les résultats ne pourront qu'être bénéfiques pour les parties en cause. ■

Société des Gens de Baignade
872, rue Turnbull, suite 2, Québec
Québec, Canada G1R 2X3.
Téléphone & télécopieur: 418. 640. 0406.